

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015
2016

Une manifestante dans le cortège parisien
de la manifestation nationale contre les restrictions
de circulation. Le 10 octobre 2015.

Photo : Alain Bourdaux, Moto Magazine.

FFMC
MOTARDS & CITOYENS

Fédération Française des Motards en Colère

Pour la FFMC, la période 2015-2016 a été d'une grande intensité, signe de la vitalité de notre fédération. C'est aussi la preuve que nous sommes, Motards en colère, des rétifs, de «la mauvaise herbe» comme disait Brassens. Ça n'a pas été sans difficultés car la moto subit de plus en plus d'attaques de la part des Pouvoirs publics.

Vous le savez, la FFMC est d'abord porteuse de valeurs universelles. Nous ne luttons pas que contre le contrôle technique (CT) des 2-roues motorisés, nous luttons contre le contrôle du citoyen et le fichage des individus, nous dénonçons des discours sécuritaires et culpabilisants. Nous ne refusons pas ce CT juste parce qu'on ne veut pas présenter nos bécanes à un contrôle... c'est plus que cela et nous ne devons pas nous laisser réduire à ça.

En ces moments où les représentants politiques désespèrent les gens, en ce moment où les désespérés des politiciens veulent encore croire à la réflexion et à l'action politique (collectifs contre l'Etat d'urgence, mouvement sociaux, syndicats, Nuit Debout, etc...), la FFMC doit rappeler ce qu'elle est, ce qu'elle a fait et ce qu'elle veut continuer à faire. Depuis 36 ans, nos combats, nos engagements et la réalité de nos utopies constituent la démonstration que changer les choses est possible. Et qu'on y parvient en se prenant en charge, par l'autonomie, l'autogestion et l'action partagée... songez que tous ces concepts dont débattent en ce moment les personnes qui se pressent dans les assemblées générales diverses et les débats des Nuits debout, la FFMC a su les élaborer, les mettre en œuvre et les pérenniser. Vous le savez, mais à nouveau, faisons-le savoir.

Les nombreuses attaques dont le monde de la moto fait l'objet n'ont d'autres buts que de nous affaiblir car la FFMC est le seul et le dernier rempart contre une volonté évidente de faire de nous « une espèce en voie de disparition ». Rester forts et représentatifs est une nécessité. Contre l'épuisement et les découragements, nous devons rester solidaires, nous devons trouver les moyens de donner envie d'adhérer à la FFMC et pas seulement de nous rejoindre lorsque nous lançons une action nationale.

Avec vous, pour vous, par vous, le Bureau national.

PARTIE 1 L'ORGANISATION NATIONALE DE LA FÉDÉRATION

I - LES ACTEURS

A/ LE BUREAU NATIONAL

La FFMC nationale est coordonnée par un collectif de bénévoles élus par l'assemblée générale qui composent le Bureau national. Celui-ci dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association.

Il comprend 9 postes et se renouvelle par tiers à chaque assemblée générale annuelle.

Ses missions :

- mettre en œuvre les orientations définies par l'assemblée générale
- veiller au respect des statuts
- administrer l'association
- gérer la structure salariée.

Les membres du Bureau national sont des bénévoles issus des antennes départementales. Ils ne perçoivent aucune rémunération mais sont remboursés des frais qu'ils engagent pour accomplir leurs missions.

Composition du Bureau national en 2015 - 2016 :

- Céline Aubrun, issue de la FFMC 89 et élue en 2014
- Thierry Bruno, issu de la FFMC 38 et élu en 2014
- Francis Cervellin, issu de la FFMC 84 et élu en 2012
- Fabien Delrot, issu de la FFMC 73 et élu en 2014
- Richard Esposito, issu de la FFMC 13 et élu en 2014
- Pierre Henri Marchand, issu de la FFMC 43 est élu en 2015
- France Wolf, issue de la FFMC 54 et élue en 2006

Il y a eu deux démissions en cours de mandat : Céline Aubrun le 20/03/16 et Thierry Bruno le 29/04/16.

B/ LES SALARIÉS DE LA FFMC

Pour réaliser ses missions, le Bureau national s'appuie sur une équipe, composée de 5 salariés, qui apporte également un soutien technique et juridique à toutes les antennes départementales :

- Marc Bertrand, Chargé de mission de sécurité routière
- Nathanaël Gagnaire, Délégué général
- Vanessa Lebrun, Secrétaire comptable
- Josette Legoubin, Assistante de direction
- Valentin Page, Chargé de communication.

Après plus de 10 ans en charge de la commission juridique, Catherine Galdos a quitté ses fonctions début avril 2016. Ce départ a donné lieu à une restructuration du secrétariat national et à l'embauche d'une assistante de direction. Cette création de poste permettra de gagner en compétences pour satisfaire au mieux les nombreuses demandes des antennes départementales. Toutefois la fonction juridique perdurera à la FFMC sous une forme différente qui devra être définitive avant la fin de l'année 2016.

Interview Josette Legoubin

«Forte de l'intérêt que je porte à la FFMC, j'ai pris mes fonctions d'Assistante de Direction au Secrétariat National le 1er avril 2016. Aux côtés des antennes départementales et de l'ensemble du Mouvement, j'espère contribuer activement à l'organisation et au développement de la Fédération. Motarde « dans l'âme », je roule quotidiennement sur une Yam'125 qui me mène aussi bien au bureau qu'en balade ou vers des rendez-vous motards. Professionnellement j'ai évolué dans différents environnements, du médico-social au recrutement, avec pour leitmotiv d'accompagner humainement et efficacement les personnes autant que les organisations.»

Attachés à développer leurs savoirs et à acquérir de nouvelles compétences, les salariés de la FFMC ont, avec l'accord du Bureau national, suivi différentes formations au cours de l'année.

- Nathanaël Gagnaire : bases du management (3 jours)
- Marc Bertrand : outils informatiques (3 jours)
- Valentin Page : Ecriture et mise en page (3 jours)

C/ LES MANDATAIRES

Adhérents FFMC, les mandataires nationaux interviennent dans des domaines variés proches de leurs compétences professionnelles ou de leurs centres d'intérêts. Ils reçoivent une délégation du Bureau national, reconduite tous les ans à l'issue des assises.

Le Bureau national a confié 7 mandats sur la période 2015-2016

- Site internet des antennes : Norbert Cabrol, FFMC 73
- Réseaux sociaux : Guillaume Chocteau, FFMC 44
- Organisation et logistiques des rassemblements nationaux : Nicolas Garand, FFMC 34
- Circuits de vitesses et relations FFM : Philippe Guerin, FFMC 77
- Développement d'outils de gestion en ligne : Cyrille Petion, FFMC 33
- Aide dans la gestion financière et comptable nationale : Fabrice Vidal, FFMC PPC
- Suivi des dossiers européens : Eric Maldiney et Isabelle Lebret, FFMC PPC

D/ LES ANTENNES

La FFMC continue dans sa démarche de couvrir l'ensemble du territoire comme voté lors de la résolution des assises de 2008 au Cap d'Agde.

En 2016 notre fédération compte 85 antennes départementales en métropole et outre-mer. Aucune création d'antenne au cours de cet exercice, mais des renforcements comme en Guyane. D'autres départements ultramarins ont sollicité la FFMC pour une démarche de création, telles que la Guadeloupe ou Mayotte.

E/ LES PARTENAIRES ET STRUCTURES**Éditions de la FFMC**

Dans un contexte difficile pour la presse écrite et spécialisée, les Éditions de la FFMC continuent de bénéficier de la confiance des motards. Les nombreux titres développés (Moto crampon, Femmes et motardes, Quad et SSV), vont de pair avec la diversité des sujets développés par la FFMC à l'égard d'usages en perpétuelles évolutions. Et plus que jamais, Moto magazine reste le vecteur essentiel pour la communication de la FFMC.

Assurance Mutuelle Des Motards

De nombreux dossiers lient la FFMC à sa Mutuelle d'assurance. Tel fut le cas lors de la mise en place de l'expérimentation de la circulation interfiles, pour la fin des 100 ch. Ou comment les revendications de la FFMC se traduisent concrètement dans la vie des usagers. Mais 2015 est aussi l'année où se sont envisagés conjointement le devenir des sociétaires membres de droit, avec les enjeux et les opportunités communes. Un projet ambitieux et positif qui contribuera à faire progresser mutuellement FFMC et AMDM.

Association pour la Formation Des Motards

Suite au CISR du 2 octobre 2015, la FFMC et l'AFDM ont suivi avec beaucoup d'attention le sujet du permis A2, qui provoque des changements conséquents pour l'accès à la moto et pour les professionnels du secteur. Tour à tour, la FFMC et l'AFDM ont fait valoir leurs arguments s'opposant à ce projet. Sur le sujet de la formation, le partenariat FFMC/AFDM a été renforcé avec une nouvelle organisation entre les deux structures.

Association pour la Formation Des Motards «pro»

L'exercice 2015 a connu plusieurs changements comme l'élection d'un nouveau gérant. La nécessité de restructuration de notre entreprise de formation à destination des professionnels a conduit l'AMDM à détacher un salarié du secrétariat général à 80% pour l'animation commerciale. La démarche de développement commercial a pour objectif la prévention du risque routier en entreprise.

II – L'ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT

A/ UNE AGE EN 2015

Une simplification pour le National

Les modifications statutaires de l'AG de 2015 ont permis à la FFMC de fluidifier et de simplifier son fonctionnement. Notamment dans le changement de majorité pour l'adoption des résolutions ou dans la convocation des assemblées générales par courriel. L'assemblée générale a aussi adopté la possibilité pour le Bureau national de délibérer par visioconférence, afin de pallier à un imprévu d'un élu bénévole.

Une plus grande réactivité pour les antennes

Et notamment pour toute nouvelle antenne, qui n'a plus à attendre une validation à l'année N+1 par l'Assemblée générale pour être ratifiée. De plus le processus démocratique a été renforcé avec une disposition permettant aux adhérents (personnes morales) de mettre à l'ordre du jour des propositions qui seront obligatoirement traitées par le Bureau national. Enfin et pour une plus grande équité, les antennes ultra-marines pourront enfin voter par procuration.

B/ DE NOUVELLES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES POUR 2016

Le toilettage technique de 2015 a donné lieu à des propositions plus politiques du groupe de travail sur les statuts. Ces évolutions seront présentées aux votes lors de l'AGE 2016, avec notamment à l'ordre du jour l'intégration de sociétaires membres ainsi que l'institutionnalisation des conseils de régions. Le groupe de travail «statuts» a amendé les statuts types d'antennes qui seront discutés lors des prochains conseils de régions, afin qu'ils soient adoptés par les antennes début 2017.

B/ UN FORMAT DES JOURNÉES TECHNIQUES ET D'INFORMATION QUI ÉVOLUE

Une séparation entre le volet technique des ateliers de travail et le volet politique de la plénière. Technique sur la manière de construire un projet, de se servir de CANAM ou d'organiser des actions de désobéissance civile. Mais aussi politique en débattant largement des implications sociétales de sécurité routière ou de l'utilisation des données personnelles et du fichage des citoyens.

C/ COMMISSION STOP VOL

Après plus de 20 ans de tests sur des antivols, la lutte contre le vol évolue. Le local de la commission, situé à Aubervilliers (93) a pris fin en avril tout comme l'arrêt des prélèvements et autres séances de tortures pour les chaînes, U et autres dispositifs sécurisant le 2 et 3RM. Au cours de ces très nombreuses années, le travail des militants a contribué à faire évoluer le marché de l'antivol, notamment grâce à la norme NF 238 initiée par le Mouvement FFMC.

Stop Vol devient prospectif sous la responsabilité partagée de la Mutuelle des motards et de la FFMC. Comment envisager la problématique du vol auprès des collectivités territoriales ? Quelles initiatives avec l'arrivée des nouvelles technologies ? Quelles démarches de sécurité routière pour le transport de ces équipements par les usagers ? Autant de sujets qui animeront les prochains travaux avec un intérêt partagé sur l'aspect assurantiel et du consommateur.

La commission Stop Vol aura également pour mission d'informer les usagers de deux-roues sur les bonnes pratiques pour sécuriser leur véhicule et transporter leur dispositif antivol. Afin d'aider la commission à atteindre ses objectifs, Moto Magazine s'associera à elle.

D/ LES FORMATIONS ÉDUCATION ROUTIÈRE DE LA JEUNESSE

En 2015, les formations d'intervenants ont été suspendues le temps de travailler à une nouvelle organisation des stages. Une commission de travail s'est formée lors des Assises 2015 pour permettre d'échanger entre les intervenants. Début septembre, la nouvelle organisation des stages de formation présentée par l'AFDM a été validée, avec quatre formateurs regroupés en deux binômes, un pour la zone nord et un pour la zone sud. Il a été décidé d'organiser deux formations d'intervenants en 2016.

Début 2016, l'agrément de l'Éducation nationale a été renouvelé avec un accord de Mme Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation, qui reconnaît la FFMC comme association agréée pour les interventions en milieu scolaire.

E/ DES CHARGÉS DE MISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉGIONAUX

À l'issue des Assises 2015, une résolution a validé la création d'un réseau de chargés de mission sécurité routière dans les Conseils de région. Le réseau s'est constitué avec des bénévoles dans différentes régions. Actuellement animé par le chargé de mission SR national, elle compte 15 personnes. L'animation passe par une mailing et par des déplacements du salarié Chargé de mission sécurité routière dans les régions concernées.

PARTIE 2 LES ACTIONS DE LA FFMC

Cette année encore la FFMC a travaillé au quotidien pour défendre les droits des motards et mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer leur sécurité.

I - REPRÉSENTER

ET DÉFENDRE

A/ LE PARLEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE VS UN CISR TRÈS POLITIQUE

Alors que la FFMC participe depuis 2012 au Conseil national de sécurité routière initié par Manuel Valls alors Ministre de l'Intérieur, les participants de la commission 2 roues motorisées se sont heurtés à une démarche très répressive de la part des pouvoirs publics, et notamment lors du CISR du 2 octobre. Celui-ci a été notamment provoqué par la publication des chiffres de la sécurité routière du mois d'août avec une augmentation de 19,2 % du nombre de morts. La réponse politique s'est voulue forte avec des annonces

répressives pour l'ensemble des catégories d'usagers et en particulier des 2 et 3RM. Ainsi, 33 mesures s'ajoutent à une liste déjà longue d'orientations essentiellement répressives avec entre autres, une hausse des radars, le recours à des drones ou à des sociétés privées pour conduire les voitures banalisées. Mais surtout, la mise en place du contrôle technique 2RM à la revente prévu pour 2017, l'extension du permis A2 et l'obligation du port des gants. Une démonstration de force à grand renfort d'effets d'annonces, alors que la mortalité routière pour les motards a baissé de 38% en 15 ans. La FFMC a réagi fortement à ces annonces et notamment en affirmant sa détermination à lutter contre le CT.

Le CNSR a été relancé au cours du premier semestre par décret. Cette nouvelle édition ne sera pas présidée par le député Armand Yung pour raisons de santé, suspendant ainsi les travaux du comité durant plusieurs mois.

B/ MOBILISATION CONTRE LE CONTRÔLE TECHNIQUE À LA REVENTE

Véritable serpent de mer depuis 2007, le contrôle technique moto est revenu en France suite à l'annonce de Manuel Valls au CISR du 2 octobre. Présenté dans un objectif de sécurité routière, mais aussi de protection du consommateur, avec une mise en place en 2017, cette mesure prendrait la forme d'un contrôle transactionnel pour les catégories de L1 à L5 (du cyclo au tricycle en passant par la moto classique). Les centres de contrôles techniques, délégataires de service public, ont en charge de concevoir le cahier des charges de ce contrôle technique.

Après des années de lutte contre les tentatives d'instauration de CT (depuis 2008 et le rapport du conseil général des ponts et chaussées), les opérateurs et les réseaux de professionnels du contrôle, restent prudents sur les investissements à lancer et attendent un engagement de la part de l'État pour avancer concrètement sur ce sujet. Cependant, la France n'a jamais été aussi proche de la mise en place de cette mesure.

La FFMC n'a eu de cesse de communiquer sur le mensonge que représentent les arguments avancés, qu'ils soient sur la sécurité routière, la protection du consommateur ou le respect d'orientations européennes. Des représentants du Bureau national ont rencontré les responsables des 5 têtes de réseaux ainsi que le Délégué interministériel à la sécurité routière pour leur réexpliquer les raisons objectives de notre opposition.

En parallèle, les antennes ont été encouragées à se mobiliser en local dans la perspective d'une action nationale sur un seul mot d'ordre : contre le contrôle technique moto en France. Cette manifestation a été très largement suivie avec une couverture médiatique d'ampleur, notamment dans un contexte politique où l'exécutif est en grande difficulté.



C/ PERMIS A2

Autre conséquence du CISR du 2 octobre 2015, le gouvernement a décidé de généraliser le permis A2 à tous nouveaux permis. Là où le bridage à 47 chevaux était réservé aux 18-24 ans, la nouvelle formule imposera à chaque nouveau permis une attente de 2 ans avant de prétendre à une puissance plus élevée. Il est difficile de ne pas corrélérer cette orientation avec l'annonce de la fin des 100 chevaux redoutée par le ministère de l'intérieur vis-à-vis des associations de victimes de la route. Là où cette mesure aurait pu encourager une progressivité dans l'accession à la moto, elle devient une contrainte supplémentaire, tant pour les usagers de tous âges que pour les professionnels. En effet, le particulier se voit limité dans son choix d'achat et le professionnel (concessionnaire ou moto école) subit une adaptation forcée avec des impacts économiques importants. Malgré les critiques de la FFMC et de l'AFDM, l'extension du permis A2 n'a pas mobilisé à sa juste mesure.

D/ FIN (PARTIELLE) DES 100 CHEVAUX EN FRANCE

Certainement une des plus anciennes revendications de la FFMC! La fin des 100 chevaux en France. Après des années d'interpellations auprès de la commission européenne, le règlement européen 168/2013 permet enfin d'immatriculer au 1er janvier 2016, en version libre, toutes les motos de la norme

euro4. Restait la question du « rétrofit » ou remise en configuration d'origine pour toutes les motos ne correspondant pas au règlement 168/2013. Il apparaissait en effet injuste et incompréhensible que certaines motos puissent bénéficier d'une possibilité de débridage et d'autre non. Le gouvernement a tranché la question en permettant de procéder à cette remise en configuration pour toutes les motos équipées d'un ABS. Cette décision s'explique administrativement par l'obligation de l'ABS pour toutes les motos euro4 au 1er janvier 2016. Mais elle a été surtout mise à mal par un retard de plus de 2 mois, obligeant la FFMC à réagir auprès des autorités pour que les textes réglementaires sortent les usagers et les professionnels de l'impasse dans laquelle les pouvoirs publics les avaient mis. Les textes ont finalement été publiés au Journal Officiel le 14 avril 2016. En parallèle, la FFMC a fait valoir auprès de la commission européenne son refus de conditionner le débridage avec l'ABS. Parce que cette disposition place une nouvelle fois les motards français dans une particularité européenne d'une part et d'autre part à cause de l'absence totale de corrélation entre ces deux éléments. Ainsi, si cette sortie des 100 chevaux reste l'aboutissement d'un très long combat de la FFMC, il n'en demeure pas moins que la FFMC continue à dénoncer le lien erroné entre ABS et puissance.

E/ LUTTE CONTRE LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Depuis 2011 où la FFMC a été lanceur d'alerte sur les interdictions de circulations (projets ZAPA), les politiques publiques ont évolué dans un sens inquiétant quant aux libertés de circulation. La loi de transition énergétique promulguée en septembre 2015 a créé une nouvelle brèche dans les dispositions permettant d'exclure les véhicules polluants de centres villes. A ces dispositions législatives, se rajoute un calendrier contraint attendu qu'au 1er juillet 2015 la ville de Paris interdira les 2RM antérieurs à 2000. Deux visions s'affrontent entre les libertés de circulation et la mobilité des personnes les plus modestes d'une part, et d'autre part les questions environnementales et de santé publique. Ces questions amènent la FFMC à se positionner politiquement dans un cadre différent de celui qu'elle connaissait depuis des années. Un cadre dans lequel la sécurité n'a pas uniquement trait à la route, mais aussi à la santé publique, avec les nouveaux impacts que cela génère, tenant compte également des évolutions sociétales, des nouveaux modes de déplacements et des politiques publiques grandement guidées par les orientations européennes.

La FFMC a manifesté le 10 octobre 2015 en France pour s'opposer à ces décisions sur le slogan « *la moto est une solution, pas une pollution* ». Plus de 50 000 motards se sont mobilisés dans les rues, forçant la Ministre de

l'environnement à réagir publiquement. Interviewé dans « la Montagne » à l'occasion d'un déplacement, elle invitait les motards en colère à discuter avec elle au lieu de manifester. Elle n'a cependant pas répondu à nos sollicitations. Bien au contraire, elle a pris le parti dès le début de l'année 2016, de durcir son discours par un projet d'arrêté visant à interdire les motos de norme euro 1 et euro 2 confondues. Ainsi, les motos antérieures à 2007 seraient exclues des villes comme Paris et bien d'autres. Une décision inacceptable pour la FFMC qui dénonce une politique publique bien éloignée des préoccupations sociales.

II - LES ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES MOTARDS

A/ DES RELAIS MOTARDS CALMOS NOUVELLE FORMULE

Comme annoncé dans le rapport d'activité de l'année dernière, la FFMC et la DSCR ont signé une nouvelle charte pour l'organisation des Relais Motards Calmos (RMC). Cette charte engage la FFMC dans l'organisation, l'accueil et le fonctionnement des Relais, avec une communication préalable aux préfetures concernées. Côté DSCR, l'engagement porte sur la fourniture de kit de communication pour les antennes organisatrices, ainsi que sur la diffusion de la charte aux préfets. La charte ne reprend pas le précédent fonctionnement, trop lourd, avec le comité de pilotage et l'attribution des subventions. Les antennes restent maîtresse d'œuvre de leurs actions, tout en se reposant sur le National en cas de difficulté auprès des préfetures. Cette charte ne lie pas la FFMC avec la DSCR et ne porte que sur les RMC, notamment sur leur aspect technique. Ainsi le Bureau national a fait le choix d'une signature par l'intermédiaire du Délégué général. 2015 a aussi été l'année du déménagement du Bol d'Or qui revient au Castellet après plus de 15 ans d'absence. Une nouvelle organisation pour nos antennes du Sud qui ont durement œuvré auprès des sociétés d'autoroutes afin d'obtenir la gratuité du réseau pour les motards. Une fois le bilan effectué, il en

ressort un souhait des antennes d'une plus grande coordination nationale auprès des sociétés concessionnaires pour élargir le périmètre de gratuité et de ne pas se contenter des 200 ou 300 km autour de l'évènement.

Il appartient à l'assemblée générale de se positionner sur l'implication du National à ce sujet.

B/ CIRCULATION INTER-FILES (CIF)

L'expérimentation était initialement prévue pour le début de l'automne 2015. Elle se réalisera finalement au 1er janvier 2016 dans 11 départements répartis dans 4 zones distinctes (IdF, PACA, Gironde et Rhône-Alpes). Pour la FFMC, cette mesure est une première réponse aux années de revendications sur la reconnaissance d'une pratique courante depuis une trentaine d'années. Même si l'expérimentation reste un processus administratif, il constitue une réponse concrète à la place qu'occupent les 2RM dans les zones urbanisées. La FFMC se place en accompagnement de cette mesure, avec le reste de la filière. Ainsi, une plaquette a été éditée avec le CNPA, diffusée à 200 000 exemplaires dans 1000 points de ventes des zones concernées. Dans le même temps, une attention est portée sur les zones où la CIF n'est pas expérimentée pour éviter que les motards ne fassent l'objet d'une répression particulière. L'objectif maintenant est de travailler à une généralisation de la mesure, comme c'est le cas en Belgique.

C/ LABEL CASQUE

Ce projet est la concrétisation d'un travail initié en partenariat avec la FFM. Il s'agit d'aller plus loin que la simple question de norme européenne E 22-05 qui définit le seuil de risque pour un casque. Cette norme étant basée sur les scénarios de chocs ne tenant pas compte de la réalité des accidents. La FFM, la FFMC et l'AMDM ont décidé de s'associer avec deux laboratoires de recherche appliquée en biomécanique pour étudier plus finement les types d'accidents et les lésions provoquées. Ces études se feront exclusivement sur des motards évoluant hors de la voie publique (piste, off road). En parallèle de ces travaux la fondation MAIF travaille sur un projet appelé « euroNcasque » intégrant des cas de chute et d'accidents sur route auprès d'usagers classiques. Les deux projets se basent sur une méthodologie différente mais les démarches doivent être perçues comme complémentaires, l'une pouvant très bien alimenter l'autre.

D/ ORGANISATION D'OPÉRATIONS "MOTARD D'UN JOUR" SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis deux ans, la FFMC Nationale développe l'ambition des « motards d'un jour » dans la volonté d'en faire une opération identifiée autour de la moto et de ses spécificités. Le principal intérêt de ces opérations est de sensibiliser élus et gestionnaires de voirie à la prise en compte du 2 et 3 RM dans les politiques de sécurité routière et de mobilité.

Alors que l'année 2016 connaîtra l'installation des zones de circulations restreintes à Paris et dans d'autres villes de France. Les sujets de mobilité et d'environnement seront majeurs pour les années qui arrivent, la FFMC doit convaincre sur l'utilité de ce mode de locomotion, notamment dans l'apport qu'il constitue dans les zones urbaines. Une première étape a été franchie avec l'expérimentation de la circulation inter-file qui, pour la première fois, donne une place dédiée aux 2 et 3RM.

Ces opérations, inscrites dans les « Grands événements moto » du Mouvement FFMC, bénéficient d'un budget spécifique et d'un travail commun entre la FFMC, la Mutuelle des motards et moto magazine.

III – DES COMMUNICATIONS POSITIVES VERS LES MOTARDS

A/ CAROLE INDÉMODABLE

Le circuit Carole reste fidèle à sa vocation de roulage gratuit et d'accueil des motards autour des 26 week-ends annuels. Le départ de la salariée qui tenait la motothèque a demandé une réorganisation des équipes de bénévoles, et le Bureau national est resté vigilant à la continuité du service, en se reposant sur les retours de Jean Marc Belotti, mandaté à cette fin.

Sur l'exercice 2015-2016, les liens entre FFMC et FFM s'y renforcent dans la pratique comme dans la communication. Ainsi, en plus des actions communes, la FFMC s'est affichée aux côtés de la FFM sur l'initiative des roulages jeunes.

B/ SALON DE LA MOTO

Tous les deux ans, Paris accueille le Salon de la moto et du scooter au parc des Expositions. Le Mouvement FFMC a tenu à être présent malgré certaines difficultés qui se sont faites jour dans la désignation des stands. Cela dit, le rendez-vous était donné aux motards du 30 novembre au 6 décembre au hall 5-2. Le prestataire retenu par le Mouvement FFMC a été celui proposé par la FFMC, c'est la coopérative du nom d'«*Autrement design*» qui a été retenue pour concevoir le stand.

Malgré une affluence moins importante qu'en 2013 (syndrome du 13 novembre

apparemment), la FFMC a enregistré une fréquentation intéressante avec plus de primo-adhésion qu'il y a deux ans.

C/ MOTARD D'UN JOUR

Opération emblématique de la FFMC auprès des élus et responsables de voirie, les opérations motards d'un jour se poursuivent d'une année à l'autre avec une ambition d'être un évènement national pour les années qui viennent. Pour 2015, plus de 30 antennes ont participé à l'opération. La fréquentation de personnes invitées se décompte comme suit : élus 85%, techniciens 28 %, autres 12%.

Motard présent lors des journées «gratuites» organisées par le Mouvement FFMC et la FFM au circuit Carole. Photo : Marc Bertrand



PARTIE 3

LES FINANCES

DE LA FFMC

DES RESSOURCES EN HAUSSE

Les ressources 2015 de la FFMC s'élèvent à 511 K€, contre 480 K€ en 2014.

Le nombre d'adhérents est en légère augmentation, passant de 9.435 adhérents personnes physiques en 2014 à 9.455 en 2015. Les cotisations des structures sont plutôt stables, à 175 K€ contre 171 K€ en 2015. La cotisation de la Mutuelle des Motards AMDM s'élève à 159 K€ en 2015.

Les prestations vendues sont essentiellement constituées des prestations facturées à l'AFNOR (21 K€) et de refacturations de frais aux antennes, aux adhérents et à d'autres structures du mouvement. La hausse des produits de fonctionnement s'explique à hauteur de 20 K€ par l'augmentation des charges refacturées.

		Évolution
Ressources associatives	423 435€ 418 054€	+1,29 %
Vente de marchandises	4 200€ 4 860€	-13,58 %
Prestations vendues	83 370€ 57 386€	+45,92 %
Total des produits de fonctionnement	511 375€ 480 300€	+6,47 %

● 2015 ● 2014

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

La hausse des charges de fonctionnement s'explique essentiellement par la hausse des charges externes. Ces hausses portent notamment sur les postes suivants :

- Augmentation du coût des assises et des JTI (24 K€ net)
- Augmentation des charges refacturées pour 20 K€ (sans impact sur le résultat d'exploitation)
- Hausse du loyer facturé par les Editions de la FFMC liée au changement de locaux (+ 13 K€)
- Participation de la FFMC au Salon de la moto de Paris cette année (13 K€), les dépenses étant identiques à 2013 lors du dernier salon.

La hausse des dotations aux amortissements s'explique par l'impact de l'amortissement en 2015 des aménagements dans les nouveaux locaux facturés par les Éditions de la FFMC fin 2014.

		Évolution
Achats et charges externes	300 855€ 230 278€	+30,65 %
Impôts et taxes	2 806€ 3 117€	-9,98 %
Charges de personnel	225 891€ 222 737€	+1,42 %
Dotations aux amortissements	11 574€ 6 523€	+77,43 %
Charges de fonctionnement	541 126€ 462 215€	+17,07 %

● 2015 ● 2014

FFMC

MOTARDS & CITOYENS

Fédération Française des Motards en Colère

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean-Jacques Rousseau 93100 Montreuil

Tel : 01 48 18 03 20 - contact@ffmc.fr

www.ffmc.fr

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la